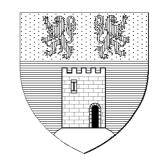
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU 1 Place de la Mairie 26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019

Président: M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents: Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents:...

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

L'INSEE a estimé la population de Lachau à 232 habitants au 1er janvier 2020.

Le 23 novembre 2019 des détériorations et des vols ont été constatés par Annie TREMORI dans l'église : effraction de la porte de la sacristie et de la porte donnant dans le jardin et du tabernacle, vol d'objets liturgiques (calice, ciboire, et deux vases de valeur), fracturation des troncs. Plainte a été déposée à la Gendarmerie de Montbrun. Des prélèvements ADN ont été effectués. A cette occasion, il est apparu que les objets liturgiques appartiennent à la Commune car l'église a été construite avant 1905, date de la séparation de l'Église et de l'État. Des photos de l'ensemble des objets et mobilier ont été prises.

Le marché de Noël et la soupe d'épeautre ont connu un vif succès. La prestation de la troupe qui a joué la pastorale Maurel a été particulièrement appréciée.

Julie SAINI organise le dimanche 22 décembre l'Arbre de Noël des enfants avec projection d'un petit film.

Établi le: 24/01/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

La Commission projet s'est réunie. Un point a été fait sur les dossiers. Une galette des rois ouverte à tous et en l'honneur des aînés sera organisée le dimanche 5 janvier à 15 H 00. Un petit présent sera remis aux personnes de plus de 75 ans.

Les frais avancés par les organisateurs de la soupe d'épeautre, de l'Arbre de Noël des enfants et de la Galette des Rois seront remboursés (<u>délibération n°2019-</u>62).

Le Docteur GUEZENNEC est maintenant installé sur Séderon.

La modification du permis de construire de la nouvelle boulangerie a été accordé.

La consommation électrique de l'éclairage public s'est élevée à 6 068.13 € en 2019. Cette somme est à garder en mémoire car elle permettra d'apprécier les économies réalisées avec la mise en œuvre du nouveau matériel. Les lanternes du château seront remplacées au printemps, les projecteurs devant la Mairie supprimés.

L'aide à la performance épuratoire attribuée par l'Agence de l'Eau est de 2041.98 €.

La participation au SDIS (pompiers) a été maintenue à 3 602 € pour 2020. La Sainte Barbe s'est déroulée pour la dernière fois dans l'ancienne caserne en présence de nombreuses compagnies (Sisteron, Montbrun-les-Bains, Mollans-sur-Ouvèze, Laragne) et du colonel de la Zone sud.

Les demandes de prorogation de délai des subventions en attente ont été transmises dans les délais.

Une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité pour les évènements climatiques sera transmise comportant cinq devis de voirie.

Alexandre VERNIN du Parc Naturel Baronnies s'est rendu sur la commune pour examiner la possibilité d'organiser un chantier de restauration de murs en pierre sèche. Un chantier pourrait être organisé dans le guartier des Vignes.

De nouveaux problèmes de fermeture de la déchetterie de Barret-sur-Méouge ont été signalés. La Communauté de Communes va procéder au recrutement d'un agent supplémentaire.

Le non-respect chronique des consignes de tri amènera la Commune à surveiller par caméra de la nouvelle plateforme.

Le solde des subventions relatives au Schéma Directeur d'Eau Potable va être versé : 611 € (Département) et 7 635 € (Agence de l'Eau).

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de son prestataire informatique (AGEDI). *(délibération n°2019-64)*

Le nouveau Trésorier, Monsieur TOUSSAINT a indiqué qu'il ne sollicitera pas de demandes d'indemnité pour la gestion du budget mais se trouve dans l'impossibilité de se rendre sur les communes pour la préparation du budget.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2019

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

2- BÂTIMENTS COMMUNAUX

Église

La demande de subvention transmise en septembre 2019 en vue de la Commission de Programmation de 2020 a connu une accélération inespérée. Une notification de subvention de 114 841 € pour la 2ème tranche a été votée par le Département sur l'exercice 2019. L'aide totale du Département s'élèvera à 132 345 € au total. La convention a été aussitôt régularisée et retournée.

Concernant les devis, AUDIBERT CHARPENTES ayant renoncé à transmettre un devis et la société AMC ayant été victime d'un incendie, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Concept Charpentes Rénovation pour un montant hors taxes de 164.058.90 zinguerie comprise. Le Maire est habilité pour régulariser le devis et engager les travaux.

Écurie SARLIN

De l'avis des entreprises qui se sont rendues sur place la toiture et le plancher sont à remplacer. Le mur de façade est à démolir et à reconstruire avec de nouvelles ouvertures sur la place en fonction de la destination choisie.

Deux nouveaux devis ont été réceptionnés, Concept Charpentes Rénovation (Christophe MINETTO de Sisteron) pour un montant de 144 500 € et François RISPAL pour 91 345.97 €. Son planning est complet jusqu'en 2021 mais s'il est retenu, il mettra le bâtiment en sécurité au plus tôt.

Le dossier reste en attente des résultats du Comité de Programmation des subventions départementales pour 2020.

La Mutte

Le chantier pédagogique (isolation 200 mm laine de bois + frein vapeur + étanchéité à l'air + mise en place de plaques au plafond) devrait intervenir fin janvier. Au préalable les locaux doivent être débarrassés entièrement.

Mise à disposition du local de l'ancienne Poste

Le Maire rappelle que le territoire de la haute vallée de la Méouge bénéficie d'un contrat d'animation financé par la CAF des Hautes-Alpes et porté localement par les associations VieLaJoie Le Luminaïre et Ecoloc.

Dans ce cadre une animatrice a été recrutée pour un an.

Un local étant nécessaire pour son accueil, l'ancienne bibliothèque a été proposée après accord de libération des lieux par l'association de Pages en Pages.

Les lieux ont été visités et semblent convenir même s'ils ne comportent pas de toilettes.

Il est proposé de passer une convention d'occupation forfaitaire et temporaire (année 2020) moyennant une participation symbolique de 30 € par mois soit 360 € par an. (délibération n°2019-65)

3- PRÉPARATION DES VŒUX À LA POPULATION

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le dimanche 19 janvier 2020 à 11 H 00 afin de la déconnecter de la Galette des Rois.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

4- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Station d'épuration

La visite du SATESE est intervenue le 9 octobre. Des problèmes ont été constatés. Le compteur électrique disjoncte. Franck COUDENE sera contacté en vue du diagnostic et des réparations. Les roseaux se développent normalement mais le désherbage est à poursuivre car le filtre est envahi par les orties. Le rejet est de bonne qualité.

Eau potable

L'ARS a indiqué que la qualité de l'eau était bonne suite aux dernières analyses. Une javellisation préventive sera effectuée compte tenu du lessivage des sols par les fortes pluies.

Voirie

Le Département a attribué une subvention exceptionnelle au titre de dégâts d'orage de 8 856 €.

5- QUESTIONS DIVERSES.

La saleté de la salle des fêtes et des toilettes a été signalée lors du Marché de Noël.

Des fils électriques sont à terre au quartier du Château. Cette situation a été signalée à ORANGE.

Le renforcement du réseau internet a été opéré à partir de l'ancien relai de télévision aux pieds des Mourrelières.

Les problèmes téléphoniques de réception des appels de la Mairie ont été résolus.

La toiture du lavoir sera rénovée avec des tuiles canal pour la mise en valeur de l'édifice.

Sophie apporte gracieusement son l'aide aux habitants de Lachau dans l'accomplissement de leurs dossiers et formalités.

Un saule se trouve couché sur les berges de la Lozance en aval du nouveau pont au niveau du terrain, propriété des HARROUE. Il se trouve sous la responsabilité de ses propriétaires.

Le jour du marché de Noël un congélateur de Nathalie a été débranché entrainant la perte des marchandises. En conséquence, un mois de loyer ne sera pas appelé à titre de dédommagement. (délibération n°2019-66)

Un nouveau marchand de légume et un vendeur de tourtons ont transmis des demandes en vue de leur participation au marché des producteurs du samedi matin. La Commission sera réunie pour examiner leurs candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 22 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet